

M. Montauban - aux autochenilles - André Citroën

CITROËN

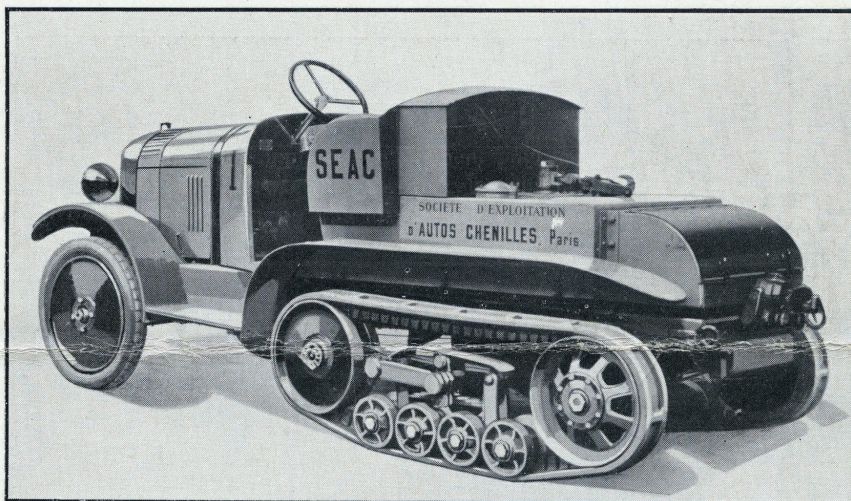
(PROPULSEUR KEGRESSE HINSTIN)

Breveté S. G. D. G.

ÉQUIPÉES EN TRACTEURS DE PÉNICHES

NOTICE

La Société Anonyme André Citroën a équipé particulièrement pour la traction des péniches, sur les canaux et les rivières, un tracteur muni du propulseur **Kégresse-Hinstin** du type de celui qui fit la traversée du Sahara. Tout acheteur de ce tracteur, qui est primé par le Ministère de la Guerre français, bénéficie d'une prime de 7.600 frs pour son emploi en France.



Autochenille Citroën équipée en tracteur de péniches.

Caractéristiques techniques

Longueur totale (hors tout)	3 m. 300
Largeur totale	1 m. 400
Hauteur maxima	1 m. 500
Essieu avant	325 kilogs
Essieu arrière	1.125 —
Total	1.450 kilogs
Répartition du poids par cm ² de surface de chenille	250 gr.
Rayon minimum de virage	4 m. 50
Empattement	2 m. 350
Voie	1 m. 17

Réservoir d'eau pour lester le tracteur	375 litres
Crochet d'attelage spécial avec décrochage rapide.	
Point le plus bas au-dessus du sol : 300 ^{mm} / _m .	
Moteur : 10 CV, 4 cylindres monobloc 68/100, fonctionnant indifféremment à l'essence ou au carburant national. Dispositifs spéciaux pour l'emploi de l'huile lourde.	
Puissance au frein : 18 CV à 2.000 t/m.	
Régulateur limitant la vitesse à 2.000 tours.	
Boîte de vitesses spéciale avec multiplication établie pour obtenir la deuxième vitesse en prise directe.	

Dispositif de propulsion

Le dispositif **Kégresse-Hinstin**, se compose :

- 1° D'un bandage souple. — 2° D'un train porteur et d'une poulie folle sur laquelle agit le système de tension du bandage souple. —
- 3° D'un pont arrière (portant les poulies motrices) muni d'un démultiplicateur et d'un système de blocage du différentiel.

1° Bandage souple. Il est constitué par un ensemble de caoutchouc et de toile vulcanisée. La face extérieure qui se développe sur le sol comporte des nervures qui, sur terrain mou, s'enfoncent dans le sol auquel le bandage se cramponne à la façon des bandes ferrées de caterpillars.

2° Train porteur et poulie. Une poulie motrice placée à l'avant du train porteur reçoit le mouvement du pont AR. Un essieu portant cette poulie est relié au châssis par l'intermédiaire de deux ressorts entiers. Sur l'extrémité de cet essieu sont montés des palonniers élastiques superposés et articulés en leur milieu. Chaque extrémité des palonniers est réunie par des joues à la partie inférieure desquelles s'articule un petit balancier dont les extrémités portent les galets servant de guides au bandage souple.

3° **Pont arrière.** Le pont AR est muni d'un démultiplicateur destiné à réduire la vitesse. Il est monté sur le pont arrière et commandé par un levier à portée de la main du conducteur. Ce levier peut prendre deux positions qui chacune donne, en corrélation avec la boîte de vitesses, une gamme de 3 allures. On obtient donc six vitesses, trois grandes et trois petites.

		2.000 tours	1.500 tours
<i>Petite vitesse.</i> —	Troisième	4 km 250	3 km 200
	Deuxième (prise directe)	2 km 300	1 km 735
	Première	1 km 350	1 km
<i>Grande vitesse.</i> —	Troisième	18 km	13 km 500
	Deuxième	9 km 700	7 km 300
	Première	5 km 600	4 km 200

Avantages des Autochenilles

Les avantages des Autochenilles comparativement aux autres moyens de traction animale ou mécanique employés jusqu'à ce jour peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

- a) Démarrage progressif et plus rapide qu'avec les chevaux ;
- b) Effort de traction pouvant atteindre 1.500 kilogs dans tous les terrains et permettre la traction en sous-pente ;
- c) Vitesse obtenue : 6 kilomètres à l'heure avec 1 bateau ; 4 kilomètres à l'heure avec 2 bateaux ; 3 kilom. 500 à l'heure avec 3 bateaux ;
- d) Consommation d'essence très réduite : 1 litre environ au kilomètre ;
- e) Vitesse sur route de 35 kilomètres à l'heure, permettant les déplacements et retours rapides ;
- f) Seule traction mécanique possible sur les chemins de halage, sans dégradation.
- g) Prix de revient inférieur à celui de la traction animale.



Traction de 2 péniches du 280 T sur le canal de Roubaix.

Une Société s'est constituée en France, la *Société Anonyme d'Exploitation d'Autos-Chenilles*, qui emploie 30 tracteurs de ce type sur les canaux du Nord, entre Calais et Béthune, canaux sur lesquels le monopole de halage lui a été accordé par le Ministère des Travaux Publics.

L'exploitation a donné jusqu'ici tous les résultats qu'on en attendait, à la satisfaction complète tant des usagers de la navigation que de l'Administration des Ponts-et-Chaussées.

L'extension de ce mode de traction sur les canaux de l'Est et du Centre est dès maintenant en voie d'exécution.

Pour tous renseignements, s'adresser à la

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPLOITATION D'AUTOS-CHENILLES

83, Avenue de la Grande-Armée, PARIS — Tél. : Passy 72-66

Seule concessionnaire exclusive du Tracteur de péniches Auto-Chenille

" CITROËN-KÉGRESSE "

✱

SOCIÉTÉ ANONYME

ANDRÉ CITROËN

Capital 100.000.000 francs

143, QUAI DE JAVEL - PARIS XV^e

R. C. Seine 216.018 B